Envoyé en préfecture le 25/10/2022
Reçu en préfecture le 25/10/2022
Affiché le
ID : 062-200069482-20221020-D159_2022-DE

Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois

Séance du 20 octobre 2022

L'an 2022 et le 20 octobre à 18h30, le Conseil Communautaire sous la présidence de Michel SEROUX, s'est réuni à l'hôtel communautaire à Avesnes-le-Comte sur convocation du 13 octobre 2022.

Date de la convocation : 13 octobre 2022
Date d'affichage : 13 octobre 2022
Délibération N° 20-10-2022 / N° 159
Etaient présents les membres en exercice : 88

Messieurs Jean-Marie Dufay, Pascal Mestan, Alain Rose, Hubert Tassencourt, Jean-Michel Desailly, Alexandre Hulot, Jacques Nick, Maurice Soyez, Thomas Bonnelle, Harold Tetu, Lionel Cayet, André Michel, Michel Petit, Hubert Morreel, Julien Bellengier, Jean-Marc Cuvillier, Patrick Nepveu, Patrick Zakrent, Raymond Wacheux, Vincent Lacroix, Patrick Dekeyser, Hugues Legoux, Eric Poulain, Etienne Duchateau, Arnaud Ricq, Sébastien Henquenet, Jean-Michel Delannoy, Philippe Carton, Luc Delaporte, Philippe Lefebvre, Romuald Delattre, Hubert Dingreville, Stéphane Locquet, Benoit François, Nicolas Capron, Jean-Louis Cauvet, Ernest Auchart, Michel Seroux, Jean-Pierre Marocchini, Pierre Barrois, Jean-Paul Hémery, Michel Accart, Jean-Claude Jacquemelle, Jean-Michel Schulz, René Pruvost, Jean-François Haultcoeur, Marc Degrendele, Pierre Guillemant, Raymond Lavigne, Philippe Duez, Denis Caillierez, Stéphane Gomès, Freddy Balavoine, Gérard Nicolle, Alain Debureaux, Arnaud Douchet, Christian Thilliez, Serge Leu, François Coquart, Jean-Louis Lebas, Edouard Hautecoeur, Alexandre Decry, Roland Descamps, Jean-François Varoqui, Henri Cuvillier, Yves Lieppe, David Duchateau, Jacques Thellier, André Bouchind'homme, Louis Lambert, Xavier Normand, Guillaume Lefebvre, Philippe Vanderbeken, Damien Bricout.

Mesdames, Anne-Marie Dupuis, Sylvie Gabez, Marie-Angèle Lefetz, Monique Debeaumont, Sabine Surelle, Geneviève Meurice, Marie Bernard, Martine Gérard, Sidonie Duriez, Nadine Vendeville, Magalie Jonard, Françoise Simon, Chantal Dufresne, Catherine Libessart.

Membres suppléés : 5
Membres ayant donné procuration : 6
Membres votants : 99

Absents : Pascal Coin, Patrick Roblot, Yves Petit, Christian Delambre, Pierre Cuvillier, Jean Bridel, Richard Skowron, Yannick Barlet, Alain Traisnel, Sylviane Evain, Eric Caron, Joël Toursel

Absents suppléés : Christian Boucly suppléé par Jean-Pierre Lalart, Murielle Roussel suppléée par Régis Taffin, Frédéric Plaquet suppléé par Élisabeth Dufour, Magali Urbanac suppléée par Pascal Duquenne, Denise Tetelin suppléée par Muriel Sergier,
Absents excusés : Fabienne Kwiatkowski, Dominique Coppin, Guy Vasseur

Absents ayant donné procuration : Léon Bernard ayant donné procuration à Jean-Michel Desailly, Sébastien Bertout ayant donné procuration à Alexandre Hulot, Florence Dambreville ayant donné procuration à Sylvie Gabez, Béatrice Dausse ayant donné procuration à Jean-Claude Jacquemelle, Olivier Gallet ayant donné procuration à Nicolas Capron, Emmanuel Ioos ayant donné procuration à Guillaume Lefebvre.

Secrétaire de séance : Julien Bellengier

Titre de la délibération : Constitution d'un groupement de commandes avec la Communauté Urbaine d'Arras pour les prestations d'entretien des espaces publics et naturels sur les territoires de la Communauté Urbaine d'Arras et de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois

Envoyé en préfecture le 25/10/2022
Reçu en préfecture le 25/10/2022
Affiché le
ID : 062-200069482-20221020-D159_2022-DE

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L5211-1 et suivants, L1414-3, L1411-5, L1411-5-1 ;

Vu le Code de la commande publique et notamment les articles L2113-6 à L2113-8 du Code de la commande publique ;

Monsieur le Vice-Président indique que la CCCA et la CUA ont déjà mutualisé les travaux d'entretien des espaces publics et naturels concernant la Vallée de la Scarpe rivière via un précédent groupement de commandes arrivé à son terme. Il propose, sur la base du recensement des besoins réalisés conjointement entre la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois et la Communauté Urbaine d'Arras, de recourir à nouveau à un groupement de commandes pour l'entretien des espaces publics et naturels de la Vallée de la Scarpe rivière.

Ainsi, il est proposé de mettre en œuvre un groupement de commandes dont la Communauté Urbaine d'Arras sera le coordonnateur, afin d'obtenir des offres techniques et financières optimisées, et réaliser ainsi des économies d'échelle.

Suite à l'avis favorable du Bureau en date du 11 octobre 2022, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- de valider le principe de la constitution d'un groupement de commandes entre la Communauté Urbaine d'Arras et la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois ;
- de signer une convention constitutive du groupement entre la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois et la Communauté Urbaine d'Arras définissant les modalités de fonctionnement dudit groupement ;
- de désigner la Communauté Urbaine d'Arras comme coordonnateur du groupement de commandes,
- d'inscrire cette dépense au budget de la Communauté de Communes,
- de signer toute les pièces inhérentes à l'opération,
- d'autoriser le Président à mettre en œuvre les prestations prévues dans le groupement de commandes.

Le Président

Michel Seroux

Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois * Pas de Calais *

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du Pas-de-Calais le 25/10/2022 et publication ou notification du 25/10/2022

Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois * Pas de Calais *